FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ÎLE-DE-FRANCE

Formation

La loi DALO et sa mise en œuvre en Île-de-France

01 & 02 avril 2027
(14 heures de formation)

A qui s'adresse cette formation ?

Professionnel·le·s accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'héberge-ment pérenne

Prérequis

Être en situation d'accompagnement des personnes.

Contexte

La loi DALO a été votée il y a plus de 10 ans, mais sa mise en oeuvre n'est pas sans poser de difficultés.
Afin de permettre aux associations d'accompagner au mieux les personnes souhaitant faire valoir ce droit, il s'agit de les former à la fois au contenu de la loi, aux interprétations des critères conformes à celle-ci, et aux recours possibles en cas de non-respect du droit.

Objectifs de la formation

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO

Programme

Séquence 1 : Histoire et sens de la loi DALO *(J.1 matin)*

- Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
- L'adoption de la loi DALO
- Les grands principes de la loi DALO

Séquence 2 : Contenu de la loi DALO *(J.1 matin)*

- Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
- Les motifs de recours prévus par la loi DALO
- La constitution du dossier CERFA DALO / DAHO

Programme - suite

Séquence 3 : L'examen des recours amiables par la Commission de médiation *(J.1. après-midi)*

- Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
- Instruction des dossiers et délais de la procédure
- Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed

Séquence 4 : La contestation d'une décision de rejet *(J.2 matin)*

- Le recours gracieux
- Le recours en excès de pouvoir

Séquence 5 : La mise en œuvre de la décision favorable *(J.2 matin)*

- L'action du préfet pour reloger
- Les obligations du demandeur dans l'attente d'une offre
- Le refus de logement par un prioritaire DALO

Séquence 6 : Les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre de la décision favorable *(J.2 après-midi)*

- Le recours injonction
- Le recours indemnitaire

Démarche pédagogique et évaluation

Apports théoriques et pratiques - Supports de formation. Formulaires et schémas, mise à disposition de documents et de liens utiles à la suite de la formation

Exercices pratiques et contextualisés : Etude de cas concrets

Quizz en salle

Travaux en sous-groupe et temps de restitution

Evaluation formative tout au long de la formation.

Une attestation de suivi sera remise à l'issue de la formation.

Calendrier :	**01 & 02 avril 2027 (14 heures de formation)**
Lieu de formation :	**Paris ou Porte de Paris**
Intervenant(e)(s) :	**Consultante de l'Association DALO**
Coût d'inscription :	**Adhérents fédération** : 450€ par participant·e **Non adhérents** : 600€ par participant·e

Pré-inscription en ligne sur : https://app.digiforma.com/guest/2911633720/training_sessions/3238591/register

Une réponse sur la demande de préinscription vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

N'hésitez pas à nous faire part d'une situation de besoins spécifiques qui pourrait nécessiter l'adaptation de la formation.

Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

30 boulevard de Chanzy - 93100 Montreuil—Organisme de formation : 11752245275

Isabelle Médou-Marère
Directrice régionale

01 43 15 80 10
formation@federationsolidarite-idf.org

Mariam DOUCARA
Chargée de mission administratif et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation

01 43 15 80 10
formation@federationsolidarite-idf.org